



Conseil régional de l'Atlantique 2026



Bonjour,

Le Conseil régional de l'Atlantique se déroulera au Saint John Trade and Convention Centre à Saint-Jean, au N.-B. du 5 au 7 juin 2026. Assurez-vous que les déléguées et délégués sont prêts à rester jusqu'à la fin du conseil qui se terminera au plus tard le dimanche 7 juin à midi.

Nos emplois, nos communautés et nos moyens de subsistance mêmes sont menacés, mais les membres d'Unifor continuent de résister parce qu'il est important de lutter pour défendre tout ce que nous avons construit.

À la table de négociation, sur les lignes de piquetage ou dans le cadre de rassemblements, Unifor lutte pour l'avenir et pour la région de l'Atlantique alors que nous continuons d'obliger les employeurs ainsi que les politiciennes et politiciens à rendre des comptes. Les membres ainsi que les dirigeantes et dirigeants partout dans la région de l'Atlantique sont aux premières lignes dans la lutte pour Protéger les emplois au Canada.

Conformément aux statuts d'Unifor et aux règlements du Conseil régional de l'Atlantique, des élections seront tenues pour pourvoir tous les postes au sein du comité exécutif et des comités permanents.

Il n'y a pas de frais d'inscription pour assister au Conseil, mais il est obligatoire de s'inscrire à l'avance par le biais du système d'inscription en ligne d'Unifor.

### **Dates limites importantes**

Date limite pour l'inscription : le vendredi 1er mai.

Date limite pour l'envoi de résolutions : le mercredi 20 mai

Nous avons très hâte de vous voir toutes et tous à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.

En toute solidarité,



**Morgan Palmer**  
Présidente du conseil régional de l'Atlantique



**Jennifer Murray**  
Directrice de la région de l'Atlantique

# INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en ligne, à l'adresse <https://register1.unifor.org>. La date limite pour vous inscrire est le **vendredi 1 mai, 2026**.

L'information relative à l'inscription des sections locales a été envoyée par courriel à la présidente ou au président de votre section locale. Nous communiquerons dans un courriel distinct le nombre de déléguées et délégués auquel les sections locales ont droit.

Pour inscrire votre délégation, sélectionnez l'un des événements suivants :

1. Réunion des président(e)s du CRA 2025 - Le jeudi 4 juin, 2026 (9 h 00 à 12 h 00)
2. Conseil régional de l'Atlantique - Le vendredi 5 juin au dimanche 7 juin, 2026

Pour s'inscrire à plus d'un événement, il faut fermer la session, en ouvrir une nouvelle et sélectionner l'événement suivant sur l'écran d'accueil.

Les sections locales sont encouragées à inscrire une délégation complète, ainsi que des déléguées et délégués spéciaux (en tenant compte de nos groupes en quête d'équité) et des observatrices et observateurs pour le Conseil de cette année. Lorsque vous inscrivez votre délégation en ligne, vous devez indiquer une adresse courriel pour chaque participante et participant. Une fois les inscriptions complétées, le système envoie un courriel à chaque participante et participant, demandant de s'autoidentifier et de s'inscrire aux caucus sur l'équité. Tous les caucus sur l'équité sont destinés aux membres qui indiquent leur appartenance à un groupe en quête d'équité.

## Remarques importantes !

Les membres qui souhaitent briguer des postes au comité exécutif ou aux comités permanents du Conseil régional de l'Atlantique, autres que l'équité, doivent être inscrits comme déléguées ou délégués au sein de la délégation de leur section locale.

Si vous souhaitez modifier l'inscription de votre section locale ou si vous avez de la difficulté à vous inscrire, envoyez un courriel à [registration@unifor.org](mailto:registration@unifor.org).

## NOMBRE DE DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS ADMISSIBLES PAR SECTION LOCALE

Statuts d'Unifor - Article 10.6

### *Sections locales avec une seule unité*

*Sections locales ayant :*

*1 à 250 membres - 1 déléguée ou délégué*

*251 à 500 membres - 2 déléguées ou délégués*

*501 à 750 membres - 3 déléguées ou délégués*

*751 à 1 000 membres - 4 déléguées ou délégués*

*1 001 à 1 250 membres - 5 déléguées ou délégués*

*et une personne déléguée de plus pour chaque tranche additionnelle de 250 membres.*

### *Sections locales composés*

*Chaque unité de négociation de 250 membres ou plus d'une section locale composée a droit au nombre de*

déléguées et délégués admissibles selon les critères suivants :

250 à 500 membres - 1 déléguée ou délégué

501 à 750 membres - 2 déléguées ou délégués

751 à 1 000 membres - 3 déléguées ou délégués

1 001 à 1 250 membres - 4 déléguées ou délégués

et une personne déléguée de plus pour chaque tranche additionnelle de 250 membres.

## DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SPÉCIAUX

### Statuts d'Unifor - Article 10.9

Les conseils peuvent aussi envisager d'inclure des déléguées et délégués suppléants et/ou spéciaux. Les déléguées et délégués spéciaux, qui ont le droit de parole mais pas le droit de vote, peuvent comprendre une présidente ou un président de section locale ou d'une unité de négociation. Ils peuvent aussi comprendre des représentantes et représentants des groupes désignés aux fins de l'équité qui voudraient participer aux comités permanents d'un conseil.

## ÉLECTIONS

Conformément aux règlements du Conseil, après un congrès statutaire, le Conseil régional de l'Atlantique doit tenir des élections afin de pourvoir tous les postes pour le prochain mandat de trois ans. Les postes à pourvoir sont les suivants

- Président(e) du CRA - 1
- Vice-président(e) du CRA - 1
- Secrétaire-trésorier(ière) - 1
- Membre ordinaires du CRA - 7
- Comité permanent en santé et sécurité du CRA - 3
- Comité permanent d'action politique du CRA - 3
- Comité permanent PAEF/dépendances du CRA - 3

Comités permanents sur l'équité :

- Comité permanent des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur (3 membres)
- Comité permanent des membres 2ELGBTQIA+ (3 membres)
- Comité permanent sur la condition féminine (3 membres)
- Comité permanent des travailleuses et travailleurs ayant une inCapacité (3 membres)
- Comité permanent des jeunes travailleuses et travailleurs (3 membres)



## Règlements du Conseil régional de l'Atlantique - Article 3.11

Tous les membres du comité exécutif du Conseil régional doivent être des membres délégués élus sur une base régulière au Conseil régional de l'Atlantique.

Toute personne souhaitant exprimer son intérêt à se présenter à un poste au sein du comité exécutif ou des comités permanents du CRA peut remplir le formulaire en se rendant sur le site [d'évènement d'Unifor](#).

## RÉSOLUTIONS

### Modifications aux règlements

Conformément à l'article 9 des règlements du Conseil régional de l'Atlantique, intitulé Modifications :

« Les règlements du Conseil régional peuvent être modifiés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, à condition que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à modifier les règlements. »

En observation de l'article 9, toutes les résolutions portant sur des modifications aux règlements doivent être soumises au plus tard le 24 avril 2026. Les résolutions portant sur des modifications aux règlements peuvent être soumise par courriel à [laura.vickery@unifor.org](mailto:laura.vickery@unifor.org). Les sections locales devraient donc recevoir un avis au plus tard le 5 mai 2026.

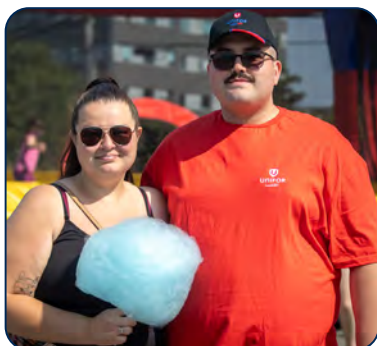
### Résolutions générales

Les résolutions à examiner par le Conseil régional de l'Atlantique doivent être reçues au moins 15 jours ouvrables avant l'ouverture du conseil.

La date limite pour les résolutions générales est le **mercredi 20 mai, 2026**. Nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date.

Veuillez consulter l'exemple de résolution en langage clair sur la page suivante pour savoir comment rédiger votre résolution en utilisant les énoncés « VA » et « PARCE QUE ».

- Conseils pour que les résolutions soient claires et compréhensibles par tous
- Ne traiter qu'un seul sujet principal par résolution.
- Utilisez des phrases claires, directes et courtes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs comprendront facilement – évitez le jargon, les abréviations et les acronymes.
- Soyez précis. Expliquez ce que vous voulez voir se produire : Ce que vous voulez changer, comment vous voulez le faire, qui doit le faire et quand vous voulez que cela se produise.



## Modèle de résolution



### Modèle de résolution au Conseil régional de l'Atlantique

Le Conseil régional de l'Atlantique d'Unifor va :

1. Encourager toutes les sections locales de l'Atlantique d'utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
2. Encourager toutes les sections locales de l'Atlantique de rédiger les résolutions en 200 mots ou moins.

Parce que :

- Le Comité des résolutions doit confirmer que les signatures appropriées sont apposées sur la résolution pour savoir qu'elle provient d'une section locale et qu'elle a été approuvée par ses membres; et
- L'utilisation de mots simples comme « va » et « parce que » aident les délégués et déléguées à comprendre une résolution, en particulier les nouveaux délégués et déléguées.

Résolution soumise par la section locale d'Unifor \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Jane Smith, présidente

\_\_\_\_\_  
John Smith, secrétaire archiviste

Approuvé lors de l'assemblées générales régulières des membres le \_\_\_\_\_



## CAUCUS SUR L'ÉQUITÉ

Les réunions des caucus sur l'équité ont été prévues de façon à permettre aux membres des groupes en quête d'équité de se concentrer sur l'important travail de leurs caucus et de participer à tous les caucus qui les concernent.

### *Le vendredi 5 juin*

Caucus sur l'Action féministe - Dîner

Caucus des travailleuses et travailleurs ayant une InCapacité - À l'ajournement

Caucus 2ELGBTQIA+ - À l'ajournement

### *Le samedi 6 juin*

Caucus des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur - Petit déjeuner

Caucus des jeunes travailleuses et travailleurs - Dîner

Selon le moment de la journée où votre caucus se réunira, des repas ou des rafraîchissements pourraient être offerts. Prenez note que les caucus sur l'équité seront ouverts uniquement aux personnes qui s'identifient comme appartenant à un groupe en quête d'équité. Les alliés et alliés ne seront pas invités à assister.

NOTE: Les postes du comité permanent de l'équité seront comblés à la suite d'une élection par les pairs pendant leurs caucus sur l'équité. Les élections au sein du Conseil auront lieu le samedi 6 juin.



# ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

## **Le jeudi 4 juin 2026**

- Réunion des présidentes et présidents
- Réunions du secteur de la foresterie
- Réunions du secteur du transport routier
- L'inscription au Conseil régional de l'Atlantique commence dès 12 h 00

## **Le vendredi 5 juin 2026**

- L'inscription au Conseil régional de l'Atlantique commence dès 7 h 30
- Ouverture de la session - 9 h 00
- Rapport de la directrice de la région de l'Atlantique
- Rapport de la présidente du Conseil régional de l'Atlantique
- Débat sur les résolutions et les recommandations
- Mises en candidature
- Présentations des comités permanents du Conseil régional de l'Atlantique
- Conférencières/conférenciers
- Soirée sociale

## **Le samedi 6 juin 2026**

- L'inscription au Conseil régional de l'Atlantique commence dès 8 h 30
- Ouverture - 9 h 00
- Rapport financier de la secrétaire-trésorière du Conseil régional de l'Atlantique
- Élections
- Débat sur les résolutions et les recommandations
- Présentations des comités permanents du Conseil régional de l'Atlantique
- Conférencières/conférenciers

## **Le dimanche 7 juin 2026**

- Ouverture - 9 h 00
- Débat sur les résolutions et les recommandations
- Présentations des comités permanents du Conseil régional de l'Atlantique
- Conférencières/conférenciers
- Levée du conseil - 12 h 00

L'inscription et les changements au statuts des délégué(e)s seront fermés au moins 1 (une) heure avant le vote.

# HÉBERGEMENT ET DÉPLACEMENTS

## Hôtel

Un bloc de chambres a été réservé au :

### **Saint John Harbourfront Hotel**

1 Market Square, Saint-Jean, N.-B.

Le tarif des chambres est de 179,00 \$ la nuitée en occupation simple ou double, chambre traditionnelle. Veuillez effectuer vos réservations sous le nom du **Conseil d'Unifor**.

[Réservez en ligne votre tarif de groupe auprès du Conseil régional de l'Atlantique d'Unifor 2026.](#)

**La date limite pour les réservations est le samedi 2 mai, 2026.**

## Déplacements

### **Air Canada**

Air Canada offre un rabais à nos déléguées et délégués qui voyageront par avion. Si vous désirez tirer profit de ces rabais, veuillez communiquer avec Air Canada au 1 888 247-2262 (au Canada), ATS 1-800-361-8071 (pour les personnes malentendantes) ou en ligne à l'adresse [aircanada.com](http://aircanada.com). Peu importe le mode de communication, veuillez indiquer le code **G9DG6Y31**.

## ACCESSIBILITÉ

Unifor s'est engagé à veiller à ce que toutes les réunions syndicales et tous les événements organisés par le syndicat soient accessibles et sans obstacle. En ce qui concerne l'hébergement, si vous avez un besoin fondé sur un droit de la personne (p. ex. besoins relatifs à la vue ou à l'ouïe, besoins en matière de mobilité, d'autonomie ou d'assistance), veuillez nous communiquer les renseignements pertinents. Nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour enlever les obstacles et favoriser votre pleine participation. Envoyez vos demandes par courriel, à [laura.vickery@unifor.org](mailto:laura.vickery@unifor.org).

## Service de garde d'enfants

Un service de garde d'enfants sera offert pendant les activités du Conseil régional des Prairies. La trousse de convocation au Conseil contient un formulaire d'inscription au service de garde d'enfants d'Unifor. **Ce formulaire doit être rempli et retourné au plus tard le vendredi 1 mai, 2026.**

Remplissez le formulaire d'inscription aux services de garde d'enfant ci-joint et faites-le parvenir à l'attention de Laurie Wright, au Centre familial d'éducation d'Unifor par télécopieur, au 519-389-3544, ou par courriel, à [fecchildcare@unifor.org](mailto:fecchildcare@unifor.org).



## ÉCHÉANCES IMPORTANTES

Veillez prendre note des dates limites importantes pour le prochain CRA :

- Date limite pour envoi de modifications aux règlements - 24 avril, 2026
- Date limite pour inscription au service de garde d'enfants - 1 mai, 2026
- Date limite pour Inscription au conseil - 1 mai, 2026
- Date limite pour réserver au Saint John Harbourfront Hotel Accommodations - 2 mai, 2026
- Date limite pour envoi de résolutions - 20 mai, 2026



# UNIFOR

Atlantic Council  
Conseil de l'Atlantique